

République Française

Département de l'Ariège
Arrondissement de Saint-Girons

COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

Réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2025 ***(20 h 30)***

Date de convocation : le 10 mars 2025

Procès Verbal

Conseillers Municipaux selon la strate : 11

Conseillers Municipaux en exercice : 10

QUORUM : 6

Présents (8) : Mmes ROGALLE RIEU Bernadette, DUPONT Marie-Anne BACQUE Manon et SOUQUET Camille, MM. BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, GRANIER Lucien, et RUELLE Pascal.

Absents représentés :

Absents non représentés (2) : MM. MAURETTE Jean-François et RIEU Hervé.

Nombre de votants séance : 8

Autres présents (0) :

Président de séance : M. BOYER Patrick, Maire.

Secrétaire de séance élue : Mme ROGALLE RIEU Bernadette.

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour

Ordre du jour :

- 1/ Adoption du procès-verbal du précédent conseil municipal.
- 2/- Budget principal : compte administratif et compte de gestion 2024.
 - Régie municipale camping : compte administratif et compte de gestion 2024.
 - Régie centrale de la Mouline : compte administratif et compte de gestion 2024.
- 3/ Orientations budgétaires et point sur les demandes de subventions des associations.
- 4/ Budget annexe du camping : affectation des résultats 2024.
- 5/ Examen et vote du budget annexe du camping 2025.
- 6/ Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial pour exercer les missions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants.
- 7/ Installation d'une plaque en hommage aux Justes (Yad Vashem).
- 8/ Questions diverses.

1/ Adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 29 Novembre 2024

Le projet du procès-verbal de la précédente réunion, qui a été préalablement adressé aux membres du Conseil Municipal et ne soulève aucune question ou remarque, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

2 / Présentation des comptes de gestion du Trésorier et des comptes administratifs relatifs à l'année 2024, pour les 3 budgets

M. le MAIRE rappelle le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, et donc, la procédure relative à ce point de l'ordre du jour.

La séparation de l'ordonnateur et du comptable (pour la Commune, le Maire et pour le comptable, le Trésorier Municipal) vise à protéger la gestion des fonds publics. Le premier décide les opérations financières, tandis que le second, après contrôle, les exécute.

Il rappelle que le compte administratif est le compte rendu de l'exécution du budget : il enregistre toutes les dépenses et les recettes d'une l'année civile. Le compte administratif permet aussi la détermination des résultats et leurs affectations. La date limite de vote du compte administratif de l'année (N) est fixée au 30 juin de l'année suivante (N + 1).

En tant que responsable et ordonnateur du budget de la Commune et des budgets annexes, il ne peut pas présider lors des votes des comptes administratifs et devra se retirer. Également, il ne pourra pas signer les documents relatifs à ces points (CA et délibérations).

Afin de pouvoir y procéder, il propose de désigner la personne qui présidera pour les votes des comptes administratifs de l'exercice 2024.

M. GRANIER, Adjoint en charge des finances, est proposé et élu.

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

M. le MAIRE indique que les pointages des différents comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2024 ont permis de s'assurer qu'ils étaient rigoureusement identiques.

Il indique que l'examen des comptes sera réalisé budget par budget et il présente la composition des dossiers remis :

- une présentation résumée des résultats des comptes administratifs
- les résultats résumés des comptes de gestion, avec le rappel des résultats de clôture constatés au 31-12-2023, les résultats de l'exercice 2024 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2024

2-1 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2024 – BUDGET PRINCIPAL ou BUDGET de la COMMUNE

M. le MAIRE présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrées par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

COMMUNE 2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 499 573.95	+ 774 966.63	+ 275 392.68
Investissement	- 399 582.76	+ 192 266.01	- 207 316.75
TOTAL	- 899 156.71	+ 967 232.64	+ 68 075.93

Pour 2024, le résultat de la section de fonctionnement est positif de + 275 392.68 €.

Pour 2024, le résultat de la section d'investissement est négatif de - 207 316.75 €.

Cette année la redevance de la Centrale au budget communal a été de 365 000 € + 106 552 € qui pour une raison strictement administrative sont reportés en 2025

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- Les résultats de clôture constatés au 31-12-2023
- Le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- Les résultats de l'exercice 2024 et enfin ces résultats de clôture et cumulés au 31-12-2024

Les résultats des exercices cumulés au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Résultats cumulés fin 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2023	Autofinancement affecté à l'investissement en 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2024
Fonctionnement	+ 799 582.91		+ 275 392.68	+ 1 074 975.59
Investissement	- 136 636.43		- 207 316.75	- 343 953.18
Solde	+ 662 946.48		+ 68 075.93	+ 731 022.41

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

➤ Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET PRINCIPAL 2024

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

➤ Approbation du compte administratif – BUDGET PRINCIPAL 2024

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats :

Résultat du vote :
Adopté 7 voix sur 7

2-2 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2024 – BUDGET ANNEXE CAMPING

M. le MAIRE présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

Camping 2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 180 248.93	+ 177 865.80	- 2 383.13
Investissement	- 8 690.34	+ 25 570.99	+ 16 880.65
TOTAL	- 188 939.27	+ 203 436.79	+ 14 497.52

Pour 2024, le résultat de la section de fonctionnement est négatif de – **2 383,13 €**.

Pour 2024, le résultat de la section d'investissement est négatif de – **32 384,75 €**.

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- Les résultats de clôture constatés au 31-12-23
- Le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- Les résultats de l'exercice 2024 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2024 (ou résultats de clôture)

Résultats cumulés fin 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2023	Autofinancement affecté à l'investissement en 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2024
Fonctionnement	- 19 830.60		- 2 383.13	- 22 213.73
Investissement	- 27 051.67		+ 16 880.65	- 10 171.02
Solde	- 46 882.27		+ 14 497.52	- 32 384.75

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

➤ Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET ANNEXE CAMPING 2024

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

➤ Approbation du compte administratif – BUDGET ANNEXE CAMPING 2024

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats :

Résultat du vote :
Adopté 7 voix sur 7

2-3 / Compte de gestion du Trésorier et compte administratif 2024 – BUDGET ANNEXE CENTRALE

M. le MAIRE présente d'abord les totaux des dépenses et des recettes enregistrés par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels.

Les totaux des dépenses et des recettes enregistrés pour l'exercice 2024 par chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et leurs résultats annuels sont les suivants :

2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 551 954.51	+ 876 551.65	+ 324 597.14
Investissement	- 244 727.76	+ 150 037.21	- 94 690.55
TOTAL	- 796 682.27	+ 1 026 588.86	+ 229 906.59

Pour 2024, le résultat de la section de fonctionnement est positif de **+ 324 597.14 €**.

Pour 2024, le résultat de la section d'investissement est négatif de **– 94 690,55 €**.

Cette année la redevance 2024 de la Centrale reversée au budget communal a été de 365 000 €. Cependant 106 552 € de redevance supplémentaire et conformément à la Convention n'a pas pu être enregistrée, pour une raison strictement administrative, elle sera reportée en 2025

Il présente ensuite les résultats résumés comme suit :

- Les résultats de clôture constatés au 31-12-2023
- Le besoin de financement amené par dans la section de fonctionnement
- Les résultats de l'exercice 2023 et enfin ces résultats cumulés au 31-12-2024 (ou résultats de clôture)

Résultats cumulés fin 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2023	Autofinancement affecté à l'investissement en 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture au 31 décembre 2024
Fonctionnement	+ 716 633.51	115 972.21	+ 324 597.14	+ 925 258.44
Investissement	- 81 708 .97		- 94 690.55	- 176 399.52
Solde	+ 634 924.54	115 972.21	+ 229 906.59	+ 748 858.92

Les éléments forts à retenir pour la CENTRALE sur 2024 :

- La mise en place d'un système par onde a été installé afin d'assurer la communication entre les prises d'eau et l'usine. Il est toujours en phase de test
- La poursuite du plan de réalisation des mesures compensatoires suite à l'obtention du Droit d'eau en 2018

Après la présentation, les réponses aux questions et aux débats, il est procédé aux votes suivants :

➤ Approbation du compte de gestion du Trésorier – BUDGET ANNEXE CENTRALE 2024

Sous la Présidence du Maire :

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

➤ **Approbation du compte administratif – BUDGET ANNEXE CENTRALE 2024**

Sous la Présidence de M. GRANIER ; M. le MAIRE est sorti de la salle avant les débats :

Résultat du vote :
Adopté 7 voix sur 7

3/ Orientations budgétaires et point sur les demandes de subventions des associations 2025.

En l'absence à ce jour des tableaux 2025 établis par les services fiscaux pour le BP 2025, le Conseil Municipal s'accorde sur le principe de ne pas voter une augmentation des taux communaux ; La délibération sera prise le 04 Avril 2025 lors du vote du BP 2025 de la Commune.

Pour les subventions 2025 versées aux Associations, un point sur les demandes factuelles actuelles a été effectué. Le Conseil Municipal confirme bien que l'attribution de subventions ne pourra se faire qu'après dépôts de demande.

4/ Budget annexe du camping : affectation des résultats 2024

Camping 2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
Fonctionnement	- 180 248.93	+ 177 865.80	- 2 383.13
Investissement	- 8 690.34	+ 25 570.99	+ 16 880.65
TOTAL	- 188 939.27	+ 203 436.79	+ 14 497.52

- M. le MAIRE **propose** au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Résultat de clôture 2024 avec RAR	AFFECTATIONS SUR 2025 AVEC RAR
Fonctionnement	-2 383.13	0.00 à affecter dans la section d'investissement en recettes compte R 1068 solde de -2 383.13 à affecter dans la section de fonctionnement en dépenses compte D 002
Investissement	-21 906.32	à affecter dans la section d'investissement en dépenses compte D 001
TOTAL	-24 289.02	

- Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- **approuve la proposition d'affectation des résultats 2024** vers le budget annexe du CAMPING 2025

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

5/ Budget annexe du camping : examen et vote du budget 2025

Monsieur le Maire présente le budget 2024 de la régie du Camping en précisant que le vote du Budget Primitif 2025 du Camping sera à l'ordre du Jour du Conseil municipal du 04 Avril 2025 après le vote du BP de la Commune.

Un débat s'instaure.

Monsieur le Maire et le conseil municipal compte tenu des résultats financiers qui ne permettent de répondre aux enjeux imposés par les exigences touristiques et au développement prévu du thermalisme sur la Commune, proposent la rénovation des infrastructures du camping.

Pour cela, les investissements nécessaires seront supportés par la commune avec un plan pluriannuel. Une subvention d'équipement sera versée au budget du camping. Pour 2025, une première subvention d'équipement de 300.000€ est à prévoir dans les BP2025 du camping et de la Commune.

Une délibération

6/ Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial pour exercer les missions de secrétaire générale de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.7° et L. 313-1 ;

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et l'acceptation du Centre de Gestion, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Il est décidé à compter du 14 mars 2025 :

- La création d'un poste qui s'inscrit dans le cadre du déroulement de carrière de l'agent, en fonction actuellement au poste de secrétaire de Mairie
- Cette création concerne un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie sur le grade de rédacteur territorial.
- La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B en fonction de son classement et sur la base d'un indice brut en référence à un échelon.

Le tableau des emplois sera modifié.

Résultat du vote :
Adopté 8 voix sur 8

7/ Installation d'une plaque en hommage aux Justes (Yad Vashem).

Le Conseil Municipal suite au dernier Conseil du 24 novembre 2024 propose un emplacement situé proche de l'Eglise à proximité de l'ancien lavoir communal.

8/ Questions diverses.

La décision d'abattre les arbres proches du pont du Col de Latrape a été prise pour des raisons de sécurité et pour empêcher la dégradation des murs des berges du Garbet.

La réfection du sol des locaux communaux occupé par la superette a été terminée. Le cout de cette opération est de 18000€.

Prévision de travaux pour la rénovation des murs de clôtures du camping à la suite des opérations précédentes réalisées au pont des thermes.

L'achat d'un Barnum supplémentaires est prévu ainsi que le changement du Véhicule 4*4 qui sera pourvu d'une benne basculante.

Les coupes affouagères seront attribuées après marquage par l'ONF aux habitants inscrits en Mairie comme demandé avant fin janvier 2025.

En l'absence d'autres points, M. le MAIRE remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 23h45.

Le Maire
Patrick BOYER

Le Secrétaire de Séance
Bernadette ROGALLE RIEU